

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2025-04-06

3 avril 2025

Approbation des procès-verbaux du conseils d'administration du 6 février 2025 et de la consultation électronique du Conseil d'administration du 20 au 24 février 2025

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 3 avril 2025,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 février 2025 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration par voie électronique du 20 au 24 février 2025 est approuvé.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 3 avril 2025

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

